



CABINET A.B.C.A.
administrateur de biens

Résidence : MAZELEYRE

18, Bld de la République
92420 VAUCRESSON

COPROPRIÉTÉ : 38, rue A. Sarraut
78000 Versailles
Tél (1) 39 53 22 33
Fax (1) 39 53 06 56

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 30 NOVEMBRE 1992

Mesdames et Messieurs les copropriétaires de la Résidence MAZELEYRE sise à VAUCRESSON 92420, 18 bd de la République se sont réunis en assemblée générale le 30 NOVEMBRE 1992 à 19 heures, Salle Pilatre de Rozier-centre culturel, à effet de délibérer sur l'ordre du jour de la convocation régulièrement adressée par le syndic en date du 20 OCTOBRE 1992.

ETAIENT PRESENTS OU VALABLEMENT REPRESENTES

109 copropriétaires représentant ensemble 220.760/250.000èmes des parties communes générales de la résidence.

ETAIENT ABSENTS NON REPRESENTES

33 copropriétaires : voir liste ci-jointe.

La séance est ouverte à 19 H 40.

ELECTION DU BUREAU : Président : Monsieur GRELLEY
Scrutateurs : Monsieur BECHERUCCI
Monsieur BERGER
Secrétaire : Monsieur ESTEVE-Sté A.B.C.A.

Votes CONTRE : Néant
Votes POUR : 220760
ABSTENTION : Néant

Les membres du Bureau sont élus à la majorité.

01 - PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES ARRETES AU 30/06/92

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve les comptes arrêtés au 30 JUIN 1992."

Votes CONTRE : M GARABIOL 2637 tantièmes

Votes POUR : 204.504 /250.000 tantièmes

ABSTENTION : MM BONNEAU FREYRIA 916* GANDREY RETY 2546* BRESSON
3039*FRENOT 665*VALES 2719*BOSSER 745*GRELLEY 1701*
PELLERIN 1288* SOIT : 16256 tantièmes

La résolution est adoptée.

02 - QUITUS AU SYNDIC DE SA GESTION ARRETEE AU 30/06/92.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne quitus au Cabinet A.B.C.A. de sa gestion pour l'exercice 1992 arrêtée au 30 JUIN 1992."

Votes CONTRE : M GARABIOU 2637* BONNEAU M.2808*
SOIT : 5445 tantièmes

Votes POUR : 195.940 /250.000 tantièmes

ABSTENTION : MM BERGER 1721*BONNEAU FREYRIA 916* FREYRA 2837*
GANDREY RETY 2546* BRESSON 3039*FRENOT 665*VALES
2719*BOSSER 745* GRELLEY 1701* PELLERIN 1288* DI
PIZZIO 1198* SOIT : 19375 tantièmes

La résolution est adoptée.

03 - RENOUELEMENT DU MANDAT DE SYNDIC AU CABINET A.B.C.A.
DUREE. HONORAIRES.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, renouvelle le mandat de syndic au cabinet A.B.C.A. jusqu'à la prochaine assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 1993. Pouvoir est donné au président du Conseil Syndical pour signer le contrat de syndic.

Votes CONTRE : MM GARABIOU 2637* PRAX 1630* SOIT : 4267 tantièmes

Votes POUR : 212.246 /250.000 tantièmes

ABSTENTION : MM GANDREY RETY 2546* GRELLEY 1701*
SOIT : 4247 tantièmes

La résolution est adoptée.

04 - PRESENTATION ET APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE
L'EXERCICE 1992/1993

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve le budget prévisionnel de l'exercice 92/93 pour un montant de Frs 1.974.900,00 "

Votes CONTRE : MM GARABIOU 2637* VINEIS 1721*DEROUIN 1117*
BOULANGER 1398* VERRIER 826* JUMEAU 1790*
SOIT : 9489 tantièmes

Votes POUR : 195.095/250.000 tantièmes

ABSTENTION : MM BERGER 1721*BONNEAU FREYRIA 916*GANDREY RETY
2546* BRESSON 3039*FRENOT 665*VALES 2719*BOSSER
745* GRELLEY 1701* PELLERIN 1288* DAUGABEL 836*
SOIT : 16176 tantièmes

La résolution est adoptée.

05 - RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL SYNDICAL

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve la constitution du conseil syndical comme suit :

Mesdames et Messieurs BECHERUCCI* BERGER* BONNEAU-FREYRIA* DEROUIN
DI PIZZIO* GADAUT* LEFEVRE* QUANTIN* RAUX*

Nouveau membre : M GRELLEY

Madame VINEIS démissionne. Le conseil syndical et le Syndic, la remercie pour son efficacité et son dévouement pour son travail effectué au sein de la résidence.

Votes CONTRE : NEANT

Votes POUR : 220.760/250.000 tantièmes

ABSTENTION : NEANT

La résolution est adoptée.

TRAVAUX D'INTERPHONES

6 - BATIMENT A

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

7 - BATIMENT B1

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

8 - BATIMENT B 2

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic. Le financement

desdits travaux fera l'objet de 2 appels de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

9 - BATIMENT C

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.
Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

10 - BATIMENT D

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.
Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

11 - BATIMENT E

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.
Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

12 - BATIMENT F

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.
Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

13 - BATIMENT G

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité -

Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

14 - BATIMENT H

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 40.525,62 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux d'interphones qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base de l'unité - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

TRAVAUX DE DECAPAGE ET CRISTALLISATION DES SOLS DES HALLS D'ENTREES

15 - BATIMENT A

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 20.792,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

16 - BATIMENT B 1

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 24.763,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

17 - BATIMENT B 2

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 24.478,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et de cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

18 - BATIMENT C

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 28.016,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

19 - BATIMENT D

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 28.016,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution est adoptée.

20 - BATIMENT E

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 22.176,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

21 - BATIMENT F

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 27.379,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

22 - BATIMENT G

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 25.857,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

23 - BATIMENT H

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, vote un budget de Frs 27.880,00 TTC, en ce compris les honoraires de syndic pour l'exécution des travaux de décapage et cristallisation qui seront réalisés au cours de l'exercice 92/93 en fonction du planning de l'entreprise retenue, par le conseil syndical et le syndic.

Le financement desdits travaux fera l'objet de 2 appel(s) de fonds émis par le syndic, Les travaux seront répartis sur la base des tantièmes bâtiment - Majorité de l'article 26.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

24 - BUDGET D'INVESTISSEMENT (TRAVAUX D'ENTRETIEN)

"l'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve un budget d'investissement, de Frs TTC 50.000, en prévision de travaux d'entretien.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

25 - DEMANDE DU SUPER-MARCHE DE L'OUEST (MAGASIN ESCALE)

Monsieur OLIVE, représentant de la Sté des supermarchés de l'ouest, procède à un exposé exhaustif, et répond aux différentes questions. Puis il est procédé au vote de la résolution.

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, approuve l'ouverture de 2 baies de 2 m X 5,50 de hauteur pour relier les réserves actuelles à un futur bâtiment d'une superficie de 400m². Percements de divers trous dans le mur en parpaings pour passage des canalisations électriques, tuyaux de chauffage, gaines d'extraction, etc.....

Création d'un escalier de 2,50m de large pour une mise en communication du parking aérien et magasin.

Création d'un ascenseur ou agrandissement de l'ascenseur existant.

DETAIL DES VOIX : CONTRES, POUR, ABSTENTIONS, SUR LISTE ANNEXEE

La résolution n'est pas adoptée.

26 - DEMANDE DE MONSIEUR BRESSON

"L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne l'autorisation à Monsieur BRESSON Michel, (bt G) pour la construction d'une véranda, sur la terrasse à usage privatif dont il dispose, d'une surface d'environ 20 m², sous les réserves suivantes :

Le syndic demande que la-dite construction soit réalisée en structure légère et démontable conformément aux règles d'urbanisme de la commune de VAUCRESSON, et en fonction des règles de l'art par une entreprise qualifiée est assurée au titre de sa responsabilité professionnelle.

Dans la mesure où des travaux d'étanchéité s'avèrent nécessaire le bénéficiaire, s'engage à procéder à l'enlèvement de la-dite véranda, et ce, à ses frais, durant la période des travaux. Il est expressément convenu qu'aucun raccordement ne sera effectué aux installations collective, "chauffage, eau, etc..."

L'édification de la véranda sera faite sous le contrôle et la réception d'un homme de l'art agréé (Architecte ou maître d'oeuvre).

(il importe de respecter parfaitement l'étanchéité actuelle, et d'éviter des poinçonnements)

Le bénéficiaire, devra veiller au bon entretien général de la-dite véranda, et il souscrira une assurance complémentaire adéquate.

Un descriptif exhaustif, des travaux devra être remis au syndic et au conseil syndical, deux mois avant les travaux, pour dernier avis avant exécution.

Un procès verbal de réception contradictoire, devra être transmis au syndic, au plus tard un mois après les travaux.

Votes CONTRE : MM BERGER 1721* BECHERUCCI 2806* Melle RAUX 946*
soit : 5473 tantièmes

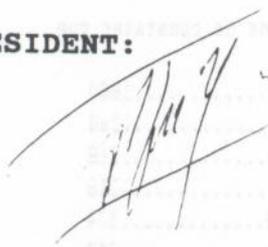
Votes POUR : 215.287 /250.000 tantièmes

ABSTENTION : NEANT

La résolution est adoptée.

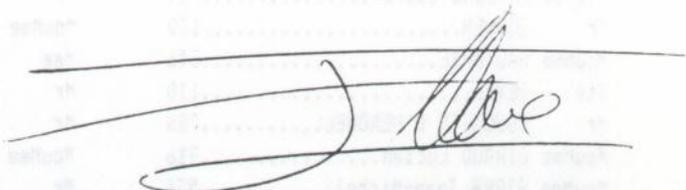
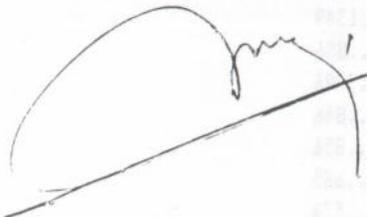
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 H 00.

LE PRESIDENT:



POUR COPIE CERTIFIEE
CONFORME
GROUPE D3 - Ct A.B.C.A.

LES SCRUTATEURS :



Il est rappelé que le procès verbal de la présente Assemblée Générale devra être notifié par les soins du syndic aux copropriétaires défaillants ou opposants dans les conditions prévues par l'article 42, alinéa 2 de la loi du 10.07.65. Ceux-ci sous peine de déchéance ont un délai de deux mois à compter de la notification qui leur est faite par le syndic pour introduire des actions ayant pour but de contester les décisions de ladite assemblée.

DATE DE DIFFUSION : 27 JAN. 1993

COUPE DE CABINET AGOR
 DE RUE ALBERT BARRAUT
 75000 VERSAILLES

Immeuble sis RESIDENCE MARIE-RE
 911049 15 Bis De La REPUBLIQUE
 91420 MAURESSON

FEUILLE de PRESENCE RECAPITULATIVE
 Assemblée Générale Ordinaire
 du 00/11/92 à 19:00
 Tenue: SALLE FILATRE DE ROZIER

Les Justificatifs de Présence signés par chacun des participants permettent de constater que
 sont ABSENTS et NON REPRESENTES:

| | | | |
|----------------------------|------|----------------------------|------|
| Mr EARL AGRIMO..... | 716 | Mme BERTIAUX R..... | 1680 |
| Mme ERTE SIN..... | 306 | Mme BOUCHE..... | 1268 |
| Mme BOVIERE Laurent..... | 734 | Mr CALINAUD Bernard..... | 1268 |
| Mr CONNEN..... | 130 | Mme CONTELLEC..... | 1318 |
| Mme DAUXERRE..... | 546 | Mme DE LA RUE DU CAN..... | 574 |
| Ste DEVEL..... | 110 | Mr FENAUX Jean-Marc..... | 957 |
| Mr FOUQUIER D'HEROUEL..... | 786 | Mr GAYRAL Roland..... | 544 |
| Mme GIRAUD Lucien..... | 916 | Mme GIRES Jean-Michel..... | 1730 |
| Mme GIRES Jean-Michel..... | 534 | Mr HERBOUX..... | 1349 |
| Mlle HOHMANN Anne..... | 806 | Mme LEPAGE..... | 856 |
| Mlle MAHE Yvonne..... | 130 | Mlle MAHE Yvonne..... | 796 |
| Mme MALLET..... | 1167 | Mr MEERSCHART..... | 846 |
| Mr NEMETH..... | 1318 | Mme PROUT..... | 856 |
| Mr GUEMENER Jacques..... | 775 | Ste SCC LECA..... | 685 |
| Mme SCHJOTH..... | 614 | Mme SCORDEL..... | 534 |
| Mme SCORDEL..... | 534 | Mr STEBEL..... | 1408 |
| Mme SIGNAL..... | 549 | | |

soit 33 copropriétaires totalisant 29240/250000èmes des CHARGES COMMUNES GENERALES.

sont PRESENTS:

soit 34 copropriétaires totalisant 31705/250000èmes des CHARGES COMMUNES GENERALES.

sont REPRESENTES:

soit 55 copropriétaires totalisant 69055/250000èmes des CHARGES COMMUNES GENERALES.

109 copropriétaires sont PRESENTS ou REPRESENTES totalisant 220760 voix

33 copropriétaires sont ABSENTS et NON REPRESENTES totalisant 29240 voix

====

=====

142

250000

RESULTATS des VOTES
Assemblée Générale Ordinaire
du 30/11/92 à 19:00
Tenue: SALLE PILATRE DE ROZIER

6- INTERPHONES. DOUBLE MAJORITE

7/15 voix POUR (7/15)
4/15 voix CONTRE (4/15)
0/15 voix ABSTENTION (0/15)

Ont votés CONTRE:

Mme BOULANGER.....1 Mr ISAMBERT.....1
MouMme LECHARPENTIER.....1 MouMme PELLERIN BT A.....1

Cette Résolution est REJETEE

7 INTERPHONES DOUBLE MAJORITE

1/ 9 voix POUR (1/ 9)
7/ 9 voix CONTRE (7/ 9)
1/ 9 voix ABSTENTION (1/ 9)

ONT Votés CONTRE :

SCI GIN..... 1 Mme VINEIS.....1
M ou Mme BRIS..... 1 Melle MARESCOT.....1
Mr MERRER 1
M ou Mme PAQUIER..... 1
M ou Mme ESCALIE..... 1

Cette Résolution est REJETEE

8- INTERPHONES DOUBLE MAJORITE

6/16 voix POUR (6/16)
4/16 voix CONTRE (4/16)
1/16 voix ABSTENTION (1/16)

Ont votés CONTRE:

MouMme AUDRAN Jean-Claude.....1 Mr BOSSER J.-Cl./Mme RUCART.....1
Mme GIRMA.....1 MouMme PAQUIER.....1
Se sont ABSTENUS:
Mme GADAUT Helene.....1

Cette Résolution est REJETEE

9- INTERPHONES DOUBLE MAJORITE

8/10 voix POUR (8/10)
2/10 voix CONTRE (2/10)
0/10 voix ABSTENTION (0/10)

Ont votés CONTRE:

Mr AUBIN Bernard.....1 MouMme GANDREY BE.....1
Mme BO.....1

Cette Résolution est REJETEE

10- INTERPHONES

DOUBLE MAJORITE

9/16 voix POUR
5/16 voix CONTRE
0/16 voix ABSTENTION

Ont votés CONTRE:

Monsieur AUDRAN Jean-Claude.....1 INDIVISION PANNIER.....1
Monsieur BONEAU.....1 Monsieur VERRIER Pierre.....1
Mme FINEIS Odette.....1

16 présents sur 16 représentant 11/16 : MAJORITE INSUFFISANTE
9/16 voix POUR (9/16)
5/16 voix CONTRE (5/16)
0/16 voix ABSTENTION (0/16)

Cette Résolution est REJETEE

11- INTERPHONES

DOUBLE MAJORITE

5/16 voix POUR (6/15)
7/15 voix CONTRE (6/15)
0/15 voix ABSTENTION (0/15)

Ont votés CONTRE:

Mme BOURGOIN.....1 Mr BRURIAUD C.....1
Monsieur CHAGNON.....1 Monsieur CHARREL.....2
Mme BRIMAULT.....1 Monsieur WILLAUME.....1

Cette Résolution est REJETEE

12- INTERPHONES

DOUBLE MAJORITE

9/16 voix POUR (9/16)
5/16 voix CONTRE (5/16)
0/16 voix ABSTENTION (0/16)

Ont votés CONTRE:

Monsieur CHARREL.....1 Mr JEANJEAN.....1
Monsieur LAIDET Adrien.....1 Monsieur MONTI.....1
M. MAUCRESSON REPUBLIQUE.....1

Cette Résolution est REJETEE

13- INTERPHONES

DOUBLE MAJORITE

3/16 voix POUR (2/12)
10/16 voix CONTRE (7/12)
0/16 voix ABSTENTION (0/12)

Ont votés CONTRE:

Mme ACART Jacqueline.....1 Mr BRESSON.....2
Monsieur CHARREL.....1 Monsieur FREYRIA.....2
Mr GARABOL.....2 Monsieur GRELLEY Pierre.....1
Monsieur BROULT.....1

Cette Résolution est REJETEE

14- INTERPHONES

DOUBLE MAJORITE

7/16 voix POUR (6/15)
4/16 voix CONTRE (4/15)
0/16 voix ABSTENTION (0/15)

Ont votés CONTRE:

Mr CHARRAUD.....1 Mr DAUGABEL.....1
Mr DIXNEUF Gerard.....1 Monsieur PRAX Dominique.....1

Cette Résolution est REJETEE

GROUPE D3 CABINET ABCA
 38 RUE ALBERT SARRAUT
 78000 VERSAILLES

Immeuble sis RESIDENCE MAZELEYRE
 5/1049 18 Bld De La REPUBLIQUE
 92420 VAUCRESSON
 Syndicat de Copropriété

Date de l'Assemblée
 Le 30/11/92 à 19:00

RESULTATS des VOTES
 Assemblée Générale Ordinaire
 du 30/11/92 à 19:00
 Tenue: SALLE PILATRE DE ROZIER

15- CRISTALLISATION DES SOLS

MAJORITE ABSOLUE

1452/10000 voix POUR (1)
 5287/10000 voix CONTRE (8)
 705/10000 voix ABSTENTION (1)

Ont votés CONTRE:

Mme BOULANGER.....587 Mr PREUVART Jacques.....675
 Mme DE JONQUIERES.....584 Mr ISAMBERT.....584
 Mr MILLET Bruno.....587 Mme PAPIN.....614
 Mme PELLERIN BT A.....587 Mr STACHTCHENKO Stephane.....765

Se sont ABSTENUS:

Mme BAILLET.....705

Cette Résolution est REJETEE

16- CRISTALLISATION DES SOLS

MAJORITE ABSOLUE

1300/10000 voix POUR (1)
 4850/10000 voix CONTRE (7)
 654/10000 voix ABSTENTION (1)

Ont votés CONTRE:

Mme BARATTE.....532 Mme BRIS Jacques.....638
 Mme ESCALIE Georges.....509 SCI GIN.....621
 Melle MARESCOT M.T.....654 Mme PAQUIER Daniel.....621
 Melle RAUX Janine.....662 Mme VINEIS613

Se sont ABSTENUS:

Melle TACQUENET Martine.....654

Cette Résolution est REJETEE

17- CRISTALLISATION DES SOLS

MAJORITE ABSOLUE

2449/10000 voix POUR (4)
 3758/10000 voix CONTRE (6)
 728/10000 voix ABSTENTION (1)

Ont votés CONTRE:

Mme AUDRAN Jean-Claude.....537 Mr BOSSER J.-Cl./Mme RUCART.....555
 Mme SADAUT Helene.....615 Mme GIRMA.....555
 Mr HENRIOT Francois.....728 Mme PAQUIER.....755

Se sont ABSTENUS:

Mme HEBERT Louise Rose.....725

Cette Résolution est REJETEE

GROUPE D3 CABINET ABCA
 38 RUE ALBERT SARRAUT
 78000 VERSAILLES

Immeuble sis RESIDENCE MAZELEYRE
 5/1049 18 Bld De La REPUBLIQUE
 92420 VAUCRESSON
 Syndicat de Coopropriété

RESULTATS des VOTES
 Assemblée Générale Ordinaire
 du 30/11/92 à 19:00
 Tenue: SALLE PILATRE DE ROZIER

18- CRISTALLISATION DES SOLS MAJORITE ABSOLUE

2928/10000 voix POUR 3)
 6222/10000 voix CONTRE 7)
 430/10000 voix ABSTENTION 1)

Ont votés CONTRE:

| | |
|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Mr AUBIN Bernard.....1387 | MouMme BARBIER.....822 |
| Mme CAILLARD D'AILLIERES.....1100 | MouMme DECOCK Jean-Luc.....446 |
| MouMme GANDREY RETY.....1267 | MouMme GAUBERT Jean Raoul.....283 |
| Mme GOUY.....917 | |

Se sont ABSTENUS:

MouMme MERLOT.....430

11 présents sur 12 représentant 11/10000 : MAJORITE INSUFFISANTE

2928/10000 voix POUR 3)
 6222/10000 voix CONTRE 7)
 430/10000 voix ABSTENTION 1)

Cette Résolution est REJETEE

19- CRISTALLISATION DES SOLS MAJORITE ABSOLUE

5604/10000 voix POUR 8)
 3699/10000 voix CONTRE 6)
 0/10000 voix ABSTENTION 0)

Ont votés CONTRE:

| | |
|-----------------------------------|---------------------------|
| MouMme AUDRAN Jean-Claude.....279 | MouMme ELSON.....917 |
| INDIVISION PANNIER.....444 | MouMme JUMEAU.....794 |
| MouMme VERRIER Pierre.....428 | Mme VINEIS Ooette.....837 |

Cette Résolution est ADOPTEE

20- CRISTALLISATION DES SOLS MAJORITE ABSOLUE

3693/10000 voix POUR 6)
 3106/10000 voix CONTRE 4)
 1238/10000 voix ABSTENTION 0)

Ont votés CONTRE:

| | |
|--------------------------|------------------------|
| Mr BRURIAUD G.....514 | MouMme CHAGNON.....629 |
| MouMme CHARREL.....1265 | Mme BRINAULT.....692 |
| Se sont ABSTENUS: | |
| MouMme CHAIGNEAU.....619 | Mr LAURENT.....619 |

Cette Résolution est REJETEE

21- CRISTALLISATION DES SOLS MAJORITE ABSOLUE

2567/10000 voix POUR 4)
 6132/10000 voix CONTRE 10)
 0/10000 voix ABSTENTION 0)

Ont votés CONTRE:

| | |
|----------------------|-----------------------------------|
| Mme BONFILE.....619 | MouMme CHARREL.....609 |
| Mme DELATTRE.....600 | MouMme DE COCK Laurent.....600 |
| Mr JEANNERET.....600 | MouMme LAIBET Fernand.....600 |
| Mr LEBOBE G.....600 | MouMme MONTI.....620 |
| Mr RENOU.....609 | SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE.....609 |

Cette Résolution est REJETEE

22- CRISTALLISATION DES SOLS

MAJORITE ABSOLUE

0/10000 voix POUR (0)
 8657/10000 voix CONTRE (9)
 0/10000 voix ABSTENTION (0)

Ont votes CONTRE:

| | |
|------------------------------|----------------------------------|
| Mme ACART Jacqueline.....430 | Mme BONNEAU FREYRIA Eric.....419 |
| Mr BRESSON.....1073 | Mme CHARREL.....820 |
| Mme FREYRIA.....1293 | Mr GARABIOL.....1266 |
| Mme GRELLEY Pierre.....856 | Mme GROULT.....836 |
| Mme VALES.....1384 | |

Cette Résolution est REJETEE

23- CRISTALLISATION DES SOLS

MAJORITE ABSOLUE

3042/10000 voix POUR (3)
 4245/10000 voix CONTRE (8)
 449/10000 voix ABSTENTION (1)

Ont votés CONTRE:

| | |
|---------------------|----------------------------|
| Mr CHARRAUD.....422 | Mr DAUGABEL.....422 |
| Mme DICI.....852 | Mr DIXNEUF Gerard.....922 |
| Mme PAQUIER.....797 | Mme PRAX Dominique.....830 |

Se sont ABSTENUS:

Mme DURANT Michele.....449

Cette Résolution est REJETEE

24- BUDGET D'INVESTISSEMENT

MAJORITE ABSOLUE

60638/250000 voix POUR (47)
 72539/250000 voix CONTRE (55)
 87583/250000 voix ABSTENTION (7)

Ont votés CONTRE:

| | |
|------------------------------------|-------------------------------------|
| Mr AUBIN Bernard.....2707 | Mme BARATTE.....785 |
| Mme BARBIER.....1800 | Mme BONFILS.....1238 |
| Mme BONNEAU FREYRIA Eric.....916 | Mr BOSSER J.-Cl./Mme RUCART.....745 |
| Mme BOULANGER.....1398 | Mr BRESSON.....7079 |
| Mme BRIS Jacques.....846 | Mr BRURIAUD C.....1117 |
| Mme CAILLARD D'AILLIERES.....2224 | Mr CHARRAUD.....636 |
| Mr DAUGABEL.....806 | Mme ESCOFFER Jean-Luc.....1006 |
| Mme DELATTE.....1106 | Mme DI PIZIO Laurent.....1196 |
| Mme DICI.....1551 | Mme ESCALIE Georges.....685 |
| Mme FRENOT Daniel.....665 | Mme FREYRIA.....2687 |
| Mme FREYRIA Jean-Louis.....46 | Mme FREYRIA Jean-Louis.....110 |
| Mme GANDREY RETY.....2546 | Mr GARABIOL.....2637 |
| Mme GAUBERT Jean Raoul.....584 | SCI GIN.....895 |
| Mme GOUY.....1982 | Mme GRELLEY Pierre.....1701 |
| Mme GRIMAUDT.....1505 | Mme GROULT.....1701 |
| Mr HENRIOT Francois.....606 | SCI INDIVISION PANNIER.....896 |
| Mme JEAN Odette.....1366 | Mme JOUAN Annie.....1298 |
| Mme JUMEAU.....1796 | SCI LA VERNONNAISE.....1368 |
| Mme LAIDET Ferner.....1378 | Mme LECHARRENTIER.....1398 |
| Mme MARESCOT M.....866 | Mme MERLOT.....866 |
| Mr MERRE.....576 | Mr MILLET Bruno.....1098 |
| Mme MONTI.....1198 | Mme PAQUIER.....966 |
| Mme PAQUIER.....1507 | Mme PAQUIER Daniel.....895 |
| Mme PELLERIN BT A.....1288 | Mr RENDU.....1458 |
| Mme SIMON.....1117 | Mme VALES.....2718 |
| SCI VAUGRESSON REPUBLIQUE.....1128 | Mme VERRIER Pierre.....816 |
| Mme VINEIS Odette.....1106 | Mme WILLAUME.....1076 |
| Se sont ABSTENUS: | Mme VINEIS..... 815 |
| Mme AUDRAN Jean-Louis.....836 | Mme AUDRAN Jean-Louis.....836 |
| Mr DIXNEUF Gerard.....1946 | Mr JEANJEAN.....1108 |
| Mme PRAX Dominique.....1636 | Mme RAUX Janine.....946 |
| Sci U.I.S.....80700 | |

Cette Résolution est REJETEE

RESULTATS des VOTES
Assemblée Générale Ordinaire
du 30/11/92 à 19:00
Tenue: SALLE PILATRE DE ROZIER

25- PROJET DU MAGASIN ESCAL DOUBLE MAJORITE

134457/250000 voix POUR (42/142)
77928/250000 voix CONTRE (59/142)
7560/250000 voix ABSTENTION (7/142)

Ont votés CONTRE:

Mme ACART Jacqueline.....866
MouMme AUDRAN Jean-Claude.....584
MouMme BARATTE.....785
MouMme BERGER Claude.....1721
MouMme BONNEAU FREYRIA Eric.....916
Mr BREUVART Jacques.....1268
Mme CAILLARD D'AILLIERES.....2224
MouMme CHARREL.....2686
MouMme CHARREL.....1670
Mme DE JONGUIERES.....1117
Mme DELATTRE.....1128
Mr DIXNEUF Gerard.....1941
MouMme ENGALYTCHOFF Jacques.....1721
MouMme FRENOT Daniel.....665
MouMme FREYRIA Jean-Louis.....40
Mr GARABIOD.....2637
SCI GIN.....895
Mme GOUY.....1982
MouMme GROULT.....1701
Mr HENRIOT Francois.....926
Mr KALFON Georges.....1580
Mme LEROY Claudine.....1178
MouMme MERLOT.....866
Mr MILLET Bruno.....1288
MouMme PAQUIER.....966
MouMme PAQUIER Daniel.....895
MouMme PRAY Dominique.....1630
Mr FIBOULLEAU.....846
Mme VALEE.....5719
MouMme WILLAUME.....1338

Se sont ABSTENUS:

Mme GADAUT Helene.....745
MouMme LAIDET Florian.....1378
MouMme MONTI.....1198
Melle TACQUENET Martine.....826

Mr AUBIN Bernard.....2707
MouMme AUDRAN Jean-Claude.....654
MouMme BARBIER.....1800
MouMme BONNEAU Catherine.....2808
Mr BRESSON.....3039
MouMme BRIS Jacques.....846
Mr CHARRAUD.....836
MouMme CHARREL.....1238
Mr DAUGABEL.....836
MouMme BECOCK Jean-Luc.....1066
MouMme DICI.....1591
Mme DURANT Michele.....956
MouMme ESCALIE Georges.....685
MouMme FREYRIA.....2687
MouMme FREYRIA Jean-Louis.....110
MouMme GAUBERT Jean Raoul.....584
Mme GIRMA.....685
MouMme GRELLEY Pierre.....1701
Mme HEBERT Louise Rose.....826
Mr ISAMBERT.....1117
MouMme LECHARPENTIER.....1398
Mr MARCHESSEAU.....1349
Mr MERRER.....876
Mme PAFIN.....1167
MouMme PAQUIER.....1860
MouMme PELLERIN ET A.....1288
Melle RAY Janine.....946
Mme TOURNOIS J.....685
SCI VAUCRESSON REPUBLIQUE.....1128

Mr JEANJEAN.....1128
Mr LEBOBE J.....1168
Mme SIMON.....1117

Cette Résolution est REJETEE